



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



**20 avril 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue en visioconférence à l'heure ordinaire des séances du conseil, le vingt avril deux-mille-vingt (20 avril 2020) à laquelle sont présents et forment le quorum:

MME	La conseillère Louise Gaudreau
MM	Le conseiller Réjean Nantel
	Le conseiller Patrice Charette
	Le conseiller Gaétan Marier
	Le conseiller Yvan Guindon
	Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, monsieur Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20 h.

**RÉS. 088.04.2020 SÉANCE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Patrice Charette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adoptée



**4. RÉS. 089.04.2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**MUNICIPALITÉ DE LABELLE  
ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU 20 AVRIL 2020**

- 1. Prière/Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 2020 ainsi que des séances extraordinaires du 27 mars 2020 et du 3 avril 2020**
- 6. Appels d'offres et soumissions**
- 7. Administration, finances et ressources humaines**
  - 7.1. Dépôt et acceptation du rapport financier 2020;
  - 7.2. Actions réalisées par la Municipalité pour limiter la propagation de la COVID-19;
  - 7.3. Entente concernant la vérification des antécédents criminels et autorisation de signature;
  - 7.4. Retrait des dossiers pour la vente pour taxes du 4 juin 2020;
  - 7.5. Embauche de personnel pour la saison estivale 2020;
  - 7.6. Mandat pour la phase 2 du projet de communication (Image de marque) de la Municipalité;
  - 7.7. Bail de la Gare;
- 8. Travaux publics**
  - 8.1. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA-CE pour 2020;
  - 8.2. Appropriation de fonds pour l'achat d'un capteur de gaz;
  - 8.3. Appropriation de fonds pour l'octroi d'un mandat relatif à la réalisation d'une étude géotechnique;
- 9. Urbanisme et environnement**
- 10. Sécurité incendie et sécurité publique**
  - 10.1. Schéma de couverture de risques : Proposition d'une centrale d'appels;
- 11. Loisirs, culture et tourisme**
  - 11.1. Appropriation de fonds pour le remplacement des luminaires au dôme;
  - 11.2. Festival Stradivaria;
  - 11.3. Fête familiale;
  - 11.4. Modification de la résolution numéro 070.03.2020 relative à l'ouverture du bureau d'accueil touristique pour 2020;
  - 11.5. Autorisation de signature des protocoles d'entente avec la MRC des Laurentides liés au développement culturel
- 12. Bibliothèque**
- 13. Période de questions**
- 14. Avis de motion et règlements**
- 15. Comptes**
  - 15.1. Autorisation de dépenses et de paiements;
- 16. Varia**
- 17. Période de questions**
- 18. Levée de la séance ordinaire**



Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

**5. RÉS. 090.04.2020 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2020 AINSI QUE DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 27 MARS 2020 ET DU 3 AVRIL 2020**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 2020 ainsi que des séances extraordinaires du 27 mars 2020 et du 3 avril 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mars 2020 ainsi que des séances extraordinaires du 27 mars 2020 et du 3 avril 2020 soient approuvés tels que rédigés.

Adoptée

**7.1 RÉS. 091.04.2020 DÉPÔT ET ACCEPTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 a été présenté au conseil le 20 avril 2020;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'accepter le rapport financier 2019 tel que déposé.

Qu'une copie dudit rapport financier soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en conformité avec l'article 176.2 du Code municipal.

Adoptée

**7.2 RÉS. 092.04.2020 ACTIONS RÉALISÉES PAR LA MUNICIPALITÉ POUR LIMITER LA PROPAGATION DE LA COVID-19**

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 a occasionné la mise en place de multiples nouvelles normes et règles par le Gouvernement du Québec et la Santé publique auxquelles la Municipalité a dû s'adapter;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner les diverses actions prises par la Municipalité depuis le 12 mars 2020, à savoir :

- Fermeture de la bibliothèque municipale et de la piscine
- Fermeture au public de l'Hôtel de Ville, du garage municipal et de tous les autres bâtiments municipaux;
- Mise en place d'une directive temporaire de mesures en cas d'épidémie;



- Mise à pied temporaire de deux employés;
- Fermeture des parcs et des sentiers;
- Appels aux personnes de 70 ans et plus pour s'assurer de leur sécurité;
- Envoi de plusieurs feuillets informatifs, dont deux Info Municipale Express aux citoyens par l'entremise du publisac ou de la poste.

Adoptée

**7.3      RÉS. 093.04.2020                      ENTENTE CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES  
ANTÉCÉDENTS CRIMINELS ET AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer le maire, M. Robert Bergeron, ainsi que la directrice générale, Mme Claire Coulombe, à titre de représentants de notre municipalité pour signer le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec, concernant la vérification des antécédents criminels des membres du conseil d'administration et de tous les bénévoles ou travailleurs de notre organisme, qui pourraient être en contact avec une personne vulnérable tel que défini dans le protocole d'entente.

Nous désignons également Madame Sophie Sigouin, directrice du service de la culture, des loisirs et du tourisme, à titre de représentant de notre municipalité, qui aura la responsabilité d'identifier convenablement avec une pièce d'identité avec photo, toutes les personnes qui consentiront à la vérification de leur antécédent criminel par la Sûreté du Québec.

Nous désignons également madame Noémie Fortin-Cloutier, coordonnatrice du camp de jour, à titre de substitut pour accomplir les fonctions reliées aux demandes de filtrage.

Adoptée

**7.4      RÉS. 094.04.2020                      RETRAIT DES DOSSIERS POUR LA VENTE POUR  
TAXES DU 4 JUIN 2020**

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 028.02.2020 et 053.03.2020 adoptées par le conseil municipal lors de ses séances tenues en date du 17 février 2020 et du 9 mars 2020 relativement à la vente pour taxes prévue le 4 juin prochain;

CONSIDÉRANT l'évolution rapide de la situation liée à la pandémie de la COVID-19 et les différentes mesures préventives mises en place par le gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT la durée indéterminée de ces mesures;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Labelle retire tous ses dossiers pour la vente pour taxes du 4 juin 2020;

ET

QUE les résolutions numéros 028.02.2020 et 053.03.2020 soient abrogées.

Adoptée



**7.5 RÉS. 095.04.2020 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA SAISON ESTIVALE 2020**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'embaucher messieurs Jacob Brousseau à titre de préposé aux espaces verts à temps partiel (fins de semaine) pour une période d'environ 15 semaines ainsi que Anthony Fiorio à titre de préposé aux espaces verts à temps plein pour une période d'environ 10 semaines, conformément aux dispositions de la politique 2013-51 relative aux conditions salariales des employés étudiants pour la saison estivale 2020. Les dates d'emploi pourront varier en fonction des besoins du service.

D'embaucher madame Rachel Boivin à titre d'employée temporaire, tel que prévu à l'article 4.05 de la convention collective en vigueur. Madame Boivin agira à titre de préposée à l'horticulture pour la saison estivale 2020 au taux horaire prévu à la convention collective à raison de 40 heures par semaine pour une période maximale de 27 semaines devant débuter le ou vers le 20 avril et se terminer le 23 octobre.

Adoptée

**7.6 RÉS. 096.04.2020 MANDAT POUR LA PHASE 2 DU PROJET DE COMMUNICATION (IMAGE DE MARQUE) DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Marie-Stéphane Asselin, stratège en communication, pour la réalisation de la deuxième phase de la création d'une image de marque pour la Municipalité, soit l'élaboration de la stratégie de marque, au coût de 5 200 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à son offre de service du 24 mars 2020.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent affecté par la résolution 005.01.2020 (25 000 \$ pour les communications).

Adoptée

**7.7 RÉS. 097.04.2020 BAIL DE LA GARE**

CONSIDÉRANT QU'à la demande du locataire actuel qui devait vendre son fonds de commerce, la Municipalité a conclu un bail avec un nouveau locataire relativement à la concession d'un service de restauration et d'auberge pour les visiteurs de la gare de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle liée à la pandémie de COVID-19 a fait en sorte que la vente n'a pu être conclue empêchant ainsi le nouveau locataire d'ouvrir son commerce le 1<sup>er</sup> mai 2020 comme prévu;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Réjean Nantel  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Labelle accepte de modifier le bail conclu le 16 mars 2020



avec LÉOBENJO INC. relativement à la concession d'un service de restauration et d'auberge pour les visiteurs de la gare de Labelle afin que celui-ci soit conditionnel à la signature de l'acte d'achat du fonds de commerce de DEMONETTE COMMUNICATIONS INC. à LÉOBENJO INC.

Adoptée

**8.1      RÉS. 098.04.2020                      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –  
VOLET PPA-CE POUR 2020**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme mentionné en titre pour l'année 2020 pour les travaux identifiés ci-dessous :

Réfection (dynamitage, remplacement de ponceaux et rechargement de gravier) des chemins du Lac-Labelle, de la Mine, Panneton, du Lac-Baptiste et du Petit-Lac-Caribou pour un coût total d'environ 100 000 \$ plus les taxes.

Adoptée

**8.2      RÉS. 099.04.2020                      APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT D'UN  
CAPTEUR DE GAZ DE SOUDURE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser l'acquisition d'un capteur de gaz de soudure/échappement chez Léon Grenier au coût de 4 963 \$ plus les taxes.

À ce montant, il faudra ajouter des frais d'électricien et de tuyauterie environ \$1200, plus les taxes, le tout pour un montant total n'excédant pas 6 200 \$, plus les taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense, en surplus de celle déjà affectée par la résolution numéro 009.01.2019 (4 724\$) soient appropriées de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée

**8.3      RÉS. 100.04.2020                      APPROPRIATION DE FONDS POUR L'OCTROI D'UN  
MANDAT RELATIF À LA RÉALISATION D'UNE  
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Patrice Charette  
APPUYÉ par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De mandater la firme Solmatech inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique et caractérisation environnementale sommaire dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage municipal au coût de 13 400,00\$ plus les taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient appropriées de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée



10.1

**RÉS. 101.04.2020      SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES :  
PROPOSITION D'UNE CENTRALE D'APPELS**

CONSIDÉRANT QUE les MRC sont responsables des schémas de couverture de risques sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT les besoins exprimés par les services incendie sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les ententes de l'ensemble des villes et municipalités desservies par la centrale 9-1-1 de Mont-Tremblant sont échues depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour les appels 9-1-1 primaires et secondaires peut être signée par une MRC afin de s'assurer que l'ensemble des villes soit desservi par la même centrale d'appels pour assurer une meilleure cohésion et respecter le schéma de couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'assurer une couverture complète et uniforme sur le territoire incluant tous les partenaires en sécurité civile;

CONSIDÉRANT l'objectif de trouver un service efficace et efficient à moindre coût;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut être desservie sans coût supplémentaire par une autre centrale d'appels que la centrale actuelle;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises conjointement par les cinq services incendie du territoire à l'automne 2019 afin de trouver un fournisseur répondant à ces exigences;

CONSIDÉRANT QUE trois fournisseurs ont été envisagés et rencontrés;

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée à la MRC des Laurentides de *La Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches* (CAUCA), un organisme à but non lucratif, répond à ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur actuel, la Ville de Mont-Tremblant, assurera le service jusqu'à ce que le transfert au nouveau fournisseur soit effectif;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Labelle souhaite une centrale d'appels sur le territoire de la MRC des Laurentides;

Que la Municipalité de Labelle délègue sa responsabilité à cet égard à la MRC des Laurentides;

Que la directrice générale de la MRC des Laurentides soit désignée afin que celle-ci puisse signer tous les documents afin de conclure une entente d'une durée de 5 ans avec CAUCA pour la prise d'appels primaires et secondaires 9-1-1, soit la répartition incendie, la répartition travaux publics en dehors des heures de bureau et la répartition du programme PAIR pour l'ensemble des municipalités de la MRC, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020;

Adoptée



**11.1 RÉS. 102.04.2020 APPROPRIATION DE FONDS POUR LE REMPLACEMENT DES LUMINAIRES AU DÔME**

CONSIDÉRANT que le type de luminaire existant dans le dôme n'est pas conçu pour fonctionner en bas de -20 degrés;

CONSIDÉRANT que la majorité des luminaires dans le dôme sont non fonctionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a donc lieu de remplacer tous les luminaires pour un modèle mieux adapté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adhère aux préoccupations nationales en matière d'emploi et souhaite répondre aux besoins locaux, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par le conseiller la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le remplacement de quinze (15) luminaires au dôme au coût de 5 975\$ plus taxes par la compagnie Champagne Électrique;

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient appropriées de l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée

**11.2 RÉS. 103.04.2020 FESTIVAL STRADIVARIA**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire encourager la vitalité culturelle sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une politique familiale qui a comme objectifs de proposer des spectacles pour chaque groupe d'âge des citoyens de la municipalité;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice du Service de la culture, des loisirs et du tourisme à signer une entente de partenariat avec le Festival Stradivaria afin que ce dernier présente un spectacle gratuit pour les spectateurs, au coût de 6 500 \$ à la salle de spectacle du centre communautaire de Labelle.

Que, compte tenu de la situation actuelle liée à la COVID-19, si les directives gouvernementales ne nous permettent pas de présenter le spectacle le 14 juillet 2020 tel que prévu, de reporter celui-ci à une date ultérieure en 2020, sans quoi la Municipalité n'aura aucun frais à déboursier.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée





11.3 **RÉS. 104.04.2020 FÊTE FAMILIALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle désire encourager la vitalité culturelle sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté une politique familiale qui a comme objectifs de proposer des événements pour chaque groupe d'âge des citoyens de la municipalité;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Marier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice du Service de la culture, des loisirs et du tourisme à signer une entente avec Animation concept relativement à la tenue d'une fête foraine dans le cadre de la Fête familiale annuelle, au coût de 13 500 \$ plus les taxes et les frais de transport.

Que, compte tenu de la situation actuelle liée à la COVID-19, si les directives gouvernementales ne nous permettent pas de présenter l'évènement le 27 juin 2020 tel que prévu, que celui-ci puisse être reporté à une date ultérieure en 2020 ou en 2021.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-499.

Adoptée

11.4 **RÉS. 105.04.2020 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 070.03.2020 RELATIVE À L'OUVERTURE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT la situation actuelle liée à la COVID-19 et à la fermeture des activités non essentielles;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De modifier la résolution numéro 070.03.2020 afin de reporter l'ouverture du bureau d'accueil touristique à une date ultérieure lorsque la situation le permettra.

Adoptée

11.5 **RÉS. 106.04.2020 AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE AVEC LA MRC DES LAURENTIDES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est signataire de l'*Entente de développement culturel* intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la Municipalité de Labelle devra, au cours de l'année 2020, signer des protocoles d'ententes liés au développement culturel avec la MRC des Laurentides pour la réalisation de différents projets;



Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Coulombe, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les protocoles d'ententes à intervenir au cours de l'année 2020 avec la MRC des Laurentides, au montant maximal de 5 000 \$, liés au développement culturel et découlant de l'*Entente de développement culturel* intervenue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 15.1 RÉS. 107.04.2020 AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Lefebvre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tel que présentées à la liste des déboursés pour le mois d'avril 2020 au montant de cent soixante-dix-huit mille six cent soixante et onze dollars et vingt-six cents (178 671,26\$ \$)

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2019-312 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La secrétaire-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

### 16. VARIA

### 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant tenue en visioconférence avec seulement la présence des membres du conseil et de la directrice générale, le maire et la directrice générale répondent verbalement aux questions reçues préalablement par courriel. L'enregistrement de la visioconférence sera publié dès que possible.



18. **RÉS. 108.04.2020**                      **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier  
APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 50.

Adoptée

---

Robert Bergeron  
Maire

---

Claire Coulombe  
Secrétaire-trésorière/directrice  
générale

Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Robert Bergeron  
Maire